

INDEMNITES DE CONGES PAYES - Jours Ouvrables - Maintien de Salaire

(Art. 12 de la CCN et Art. L 3141-1 et L 3141-2, L 3164-9, D 3141-1, D 3141-2 du Code du Travail)

Cet outil de travail, vous permettra de connaître le nombre de jours de congés payés acquis sur la période de référence du 1 juin 2020 au 31 mai 2021. Ainsi que le montant qui sera versé à ce titre, avec le salaire de juin 2021 (Mise à jour : Janvier 2020).

Contrat de travail en année complète : Les cinq semaines de congés payés sont incluses dans le calcul de mensualisation (*sous réserve d'acquisition*).

Conseil : Éviter la prise des congés par anticipation source à désaccord, lors de prise des congés et de la régularisation.

Contrat de travail en année incomplète : Les congés payés ne sont pas inclus dans le calcul de mensualisation. Ils seront rémunérés en fin de période de référence suivant la méthode choisie (Art. 12 de la CCN).

Contrat de Travail en année : Complète Incomplète

Période de référence n° Du/...../..... Au/...../.....

Identités :

Nom - Prénom de l'Assistant(e) Maternel(le) :

Nom - Prénom de l'enfant : Nom - Prénom de l'Employeur :

1 - Calendrier 2020/2021 :

2020										2021																				
JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI																			
L 1	M 2	J 3	V 4	S 5	L 6	M 7	J 8	V 9	S 10	L 11	M 12	M 13	J 14	V 15	S 16	L 17	M 18	J 19	V 20	S 21	L 22	M 23	J 24	V 25	S 26	L 27	M 28	J 29	V 30	S 31

2 - Déterminer le nombre de jours de congés payés acquis : (pour un contrat de travail en année complète et ou/incomplète)

On acquiert 2.5 jours de congés payés par tranche de 4 semaines de travail effectif. *Formule et calcul :*

- Nombre de semaines de travail / 4 = Nombre de tranche de 4 semaines - Votre calcul : / 4 =
- Nombre de tranches de 4 semaines X 2.5 = Nombre de jours acquis - Votre calcul : x 2.5 =

a) Nombre de jours de congés payés acquis..... Jours (L'art. L 3141-7 du Code du Travail dispose que lorsque le nombre de jours ouvrables calculé n'est pas un nombre entier, la durée du congé est portée au nombre entier immédiatement supérieur).

S'ajoutent 2 jours supplémentaires de congés payés pour les salariés par enfant à charge âgé de moins de 15 ans au 30 avril de l'année en cours (Art. L 3141-8 du Code du Travail).

b) Nombre de jours supplémentaires Jours

Nombre total de jours de congés payés acquis : (= a + b)..... Jours (dans la limite des 30 jours ouvrables par période de référence).

3 - Déterminer le montant d'une journée de congé payé : (pour un contrat de travail en année incomplète)

Tarif horaire brut : € Nbre d'heures d'accueil hebdomadaire.....Heures
 Nombre de semaines d'accueil programmées : Nbre d'heures mensualisées.....heures (moyenne mensuelle)
 Salaire Mensuel de base brut : € Nombre de jours d'activités.....Jours (PAJEMPLOI)

Valeur d'une journée de congé payé :€

Formule et calcul : tarif horaire brut x Nbre d'heures d'accueil hebdo / 6 = montant d'une journée de congé payé brut

Votre calcul ici : € x heures / 6 = € montant d'une journée de congé payé.

Multiplier le montant d'une journée de congé payé par le nombre de jours acquis, vous donnera le montant total qui vous sera versé aux titres des congés payés pour cette période de référence. Votre calcul : jours x € =

MONTANT A VERSER AU TITRE DE L'INDEMNITE DES CONGES PAYES : € brut / € net